

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**Non audité**

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Louis Venne	17 371	8 687
Richard Jean	4 133	2 067
Pierre Boivin	4 000	2 000
Nancy McAuley	4 000	2 000
Nancy Morais	4 667	2 333
Christine Richer	4 000	2 000
Normand Jolicoeur	4 000	2 000

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).